



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Traitement intégré

- Application de la PIEA
- Évaluation du programme Sciences de la nature (200.B0)

du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Mai 2019

Québec, le 13 juin 2019

Monsieur Sylvain Blais
Directeur général
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
425, boul. du Collège
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E5

Objet : Traitement intégré des suivis : Suivi à deux recommandations relatives à l'application de la Politique institutionnelle de l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation du programme *Sciences de la nature* (200.B0)

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 9 mai 2019, du suivi apporté dans le cadre du traitement intégré, à deux recommandations :

- S'assurer que toutes les épreuves finales de cours permettent une évaluation individuelle de l'atteinte des objectifs selon les standards et qu'elles sont équivalentes pour un même cours donné par plusieurs professeurs. (Application de la PIEA);
- Instaurer des mécanismes qui lui permettent de s'assurer du respect des éléments de sa PIEA concernant l'approbation des plans de cours par les instances concernées, s'assurer que l'évaluation terminale associée à chacune des compétences du programme permette effectivement de vérifier l'atteinte des objectifs prévus en fonction des standards prescrits, prendre les moyens nécessaires pour garantir l'équivalence des évaluations pour un même cours donné par des professeurs différents. (Évaluation du programme *Sciences de la nature*).

Afin de veiller à ce que les épreuves finales de cours permettent une évaluation individuelle de l'atteinte des compétences et qu'elles soient équivalentes, le Collège met en œuvre trois mécanismes. Tout d'abord, le Collège a entrepris d'élaborer des plans-cadres pour chacun des cours dans le but d'assurer la prise en charge du devis ministériel ou des compétences de l'attestation d'études collégiales (AEC) et de favoriser une équivalence pour les cours donnés par plus d'un professeur. Un processus balise l'élaboration des plans-cadres et des outils, notamment un guide, un gabarit et une grille, guident le professeur dans l'exercice. La grille permet au professeur de s'assurer de la conformité du plan-cadre aux modalités précisées dans la Politique institutionnelle des apprentissages (PIEA) et les règles départementales d'évaluation des apprentissages (RDEA). Un conseiller pédagogique effectue le même exercice et peut, au besoin, demander des changements avant qu'il ne soit examiné par le comité de programme qui en fait la recommandation à la Direction des études. Celle-ci examine également les plans-cadres et peut demander des changements avant les approuver. Ce processus a lieu à tous les trois à cinq ans ou à chaque fois que des changements sont apportés aux plans-cadres. La Direction études fait d'ailleurs un état de la situation sur les plans-cadres dans son bilan annuel. À la formation continue, ceux-ci sont élaborés de la même façon pour les attestations d'études collégiales (AEC), mais l'approbation finale est faite par la Direction de la Formation continue et des Services internationaux.

Le Collège met également en œuvre un mécanisme d'élaboration et de vérification des plans de cours et des épreuves finales de cours dans le but de veiller à leur conformité avec la PIEA et les RDEA. Une grille d'autoévaluation permet au professeur de veiller à ce que tous les éléments requis soient présents et conformes. Le coordonnateur ou la Direction de la Formation continue et des Services internationaux procède ensuite à la vérification de ces éléments au moyen de la même grille. Des ajustements peuvent être demandés par le coordonnateur avant que ce dernier ne signe la grille de vérification et ne transmette le tout à la Direction des études. Finalement, celle-ci procède par échantillonnage à la vérification des plans de cours et des épreuves finales de cours. La composition de l'échantillon permet à la Direction de vérifier également l'équivalence des évaluations sommatives, notamment des épreuves finales de cours. La Direction des études peut demander des changements à ces documents.

En outillant les professeurs et en procédant à la validation des plans-cadres, des plans de cours et des épreuves finales de cours, notamment dans les départements et la Direction des études, le Collège est en mesure de cibler les améliorations à apporter et d'entreprendre des actions le cas échéant. La Commission considère que ces mécanismes permettent au Collège de veiller à ce que les plans de cours et les épreuves finales de cours soient conformes aux modalités prévues à la PIEA et aux RDEA et permettent une évaluation individuelle de l'atteinte des compétences. De plus, ces mécanismes permettent au Collège de veiller à l'équivalence de l'évaluation des apprentissages. Par conséquent, la Commission lève les deux recommandations qui font l'objet de ce rapport.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

c. c. M. Éric Aubin, directeur des études